

Avis de projet de marché (APM)

1. Le présent APM est émis conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) n° E60PQ-140003/ Be TPSGC, et il concerne un besoin des catégories suivantes définies dans l'AMA :
 - Catégorie 3: Classeurs et armoires de rangement métalliques
2. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) nécessite l'acquisition, la livraison et l'installation de 150 armoires de rangement personnel pour la rénovation de plusieurs bâtiments de CIC.
3. Le contrat couvrira l'achat de 150 armoires de rangement personnel qui seront livrées au bâtiment 70 Crémazie, 70 Crémazie, Gatineau, QC, J8Y 3P2, avant le 7 mars 2019 durant les heures normales de bureau.
4. L'installation des armoires de rangement personnel livrées au bâtiment 70 Crémazie, 70 Crémazie, Gatineau, QC, J8Y 3P2, se déroulera en phase et **ne coïncidera pas** avec date de livraison. L'installation se fera dans différents bâtiments de CIC dans la région de la capitale nationale à différents moments. CIC (pas le soumissionnaire gagnant) sera responsable de pré-positionner le nombre d'unités à installer à l'emplacement requis dans la RCN. Le Responsable du projet fournira au soumissionnaire gagnant l'emplacement, le nombre d'armoires de rangement personnel à installer et le calendrier de l'installation au moins 5 jours avant l'exigence. À des fins de planification: un minimum de 20 armoires de rangement personnel seront installés à la fois. Le coût d'installation pour les armoires de rangement personnel livrées au 70 Crémazie sera donc **un prix unitaire ferme** et les factures seront soumises séparément chaque fois qu'une installation est terminée.
5. Le présent APM concerne un besoin devant faire l'objet d'une demande de soumissions auprès des fournisseurs généraux (titulaires d'un AMA).
6. *Ce besoin est soumis aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).*
7. La demande de soumissions s'adresse aux fournisseurs qui ne sont pas titulaires d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA). Pour que de nouveaux fournisseurs puissent présenter des soumissions relatives à cette demande de soumissions, ils doivent d'abord se qualifier pour être admissibles à un AMA. Le processus devant être suivi pour devenir admissible à un AMA est décrit dans la DAMA E60PQ-140003/B, et peut être consulté sur le Service électronique d'appel d'offres du gouvernement (SEAOG – <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>). Le Canada n'est pas tenu de retarder l'attribution d'un contrat subséquent pour accorder au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement de TPSGC le temps nécessaire à l'évaluation d'un arrangement et à l'attribution d'un AMA.